



L'Abécédaire

du SRAFPICA Bordeaux

A B C D E F G

p. 3

p. 4

p. 5

p. 9

p. 10

p. 11

p. 12

H I J K L M N

p. 13

p. 14

p. 15

p. 16

O P Q R S T U

p. 17

p. 18

p. 19

p. 20

p. 21

p. 22

p. 23

V W X Y Z

p. 24

p. 25

p. 26

p. 27

Version PDF : cliquez sur la lettre

Juillet 2024

L'Abécédaire du SRAFPICA Bordeaux

Le SRAFPICA Bordeaux est l'un des 3 sites, avec Poitiers et Limoges, de la Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage

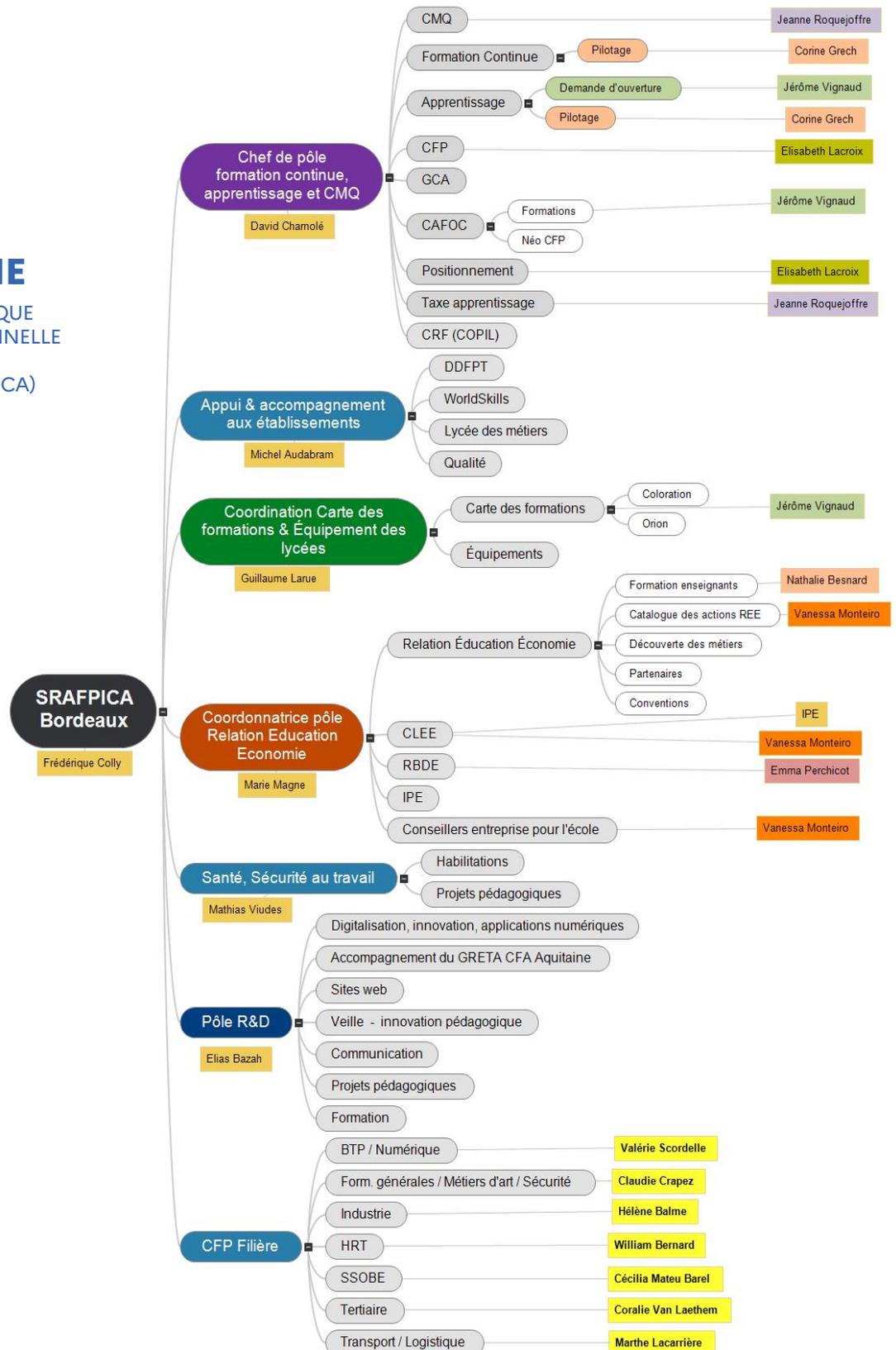
Ce glossaire, rédigé par les acteurs du Srafpica, a une double vocation :

- accompagner les nouveaux personnels,
- identifier les porteurs de dossiers et les contacts utiles.

Au-delà d'une explicitation des termes utilisés, il donne accès, par des liens actifs, aux textes réglementaires et ressources associées.

ORGANIGRAMME

SERVICE RÉGIONAL ACADÉMIQUE
À LA FORMATION PROFESSIONNELLE
INITIALE ET CONTINUE
ET À L'APPRENTISSAGE (SRAFPICA)



Apprentissage

L'apprentissage repose sur une alternance : il associe des enseignements au sein d'un organisme de formation et chez un employeur avec lequel l'apprenti a signé un contrat. L'apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

L'organisme de formation (OF) qui porte l'apprentissage au sein de l'académie de Bordeaux est le GRETA - CFA - Aquitaine (GCA).

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ - Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien site académique :

<https://www.ac-bordeaux.fr/apprentissage-121969>

Site du GRETA CFA Aquitaine :

<https://greta-cfa-aquitaine.fr/>

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>

BDE - Bureau des entreprises

Dans chaque établissement, un bureau des entreprises est créé à compter de la rentrée 2023. Le bureau des entreprises a pour objectif de renforcer les liens de l'Éducation nationale avec le monde économique. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel. Lieu dédié aux partenariats, il favorise la mise en synergie des acteurs au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation continue.

Auprès des équipes de direction et aux côtés des équipes pédagogiques, et en lien avec les milieux professionnels, le responsable du bureau des entreprises :

- ✓ met en place et anime les partenariats avec les acteurs du territoire ;
- ✓ met en œuvre la relation école-entreprise dans les parcours de formation des apprenants ;
- ✓ organise les temps de formation en milieu professionnel : période de formation en milieu professionnel (PFMP), stage et alternance.

La coordination du bureau des entreprises est confiée au DDFPT.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Emma PERCHICOT - Animatrice du Réseau Bureau des Entreprises
maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3857/Un-bureau-des-entreprises-dans-chaque-lycee-professionnel>

Circulaire du 24 mai 2023 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo21/MENE2311700C>

L'annuaire des bureaux des entreprises :

<https://www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392>



CAFOC - Centre Académique de FOrmation Continue

Le CAFOC de Bordeaux, département du GIP-FCIP d'Aquitaine, est un organisme de formation qui poursuit comme finalité d'accompagner l'acquisition ou l'élévation des compétences des acteurs de la formation.

La mission originelle du CAFOC de Bordeaux est la formation des acteurs de la formation continue de l'Éducation Nationale « les GRETA ».

Le PDC (plan de développement des compétences) des néo-CFP et des CFP est une partie des missions du CAFOC.

Pour les PDC :

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ - Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien vers le site CAFOC Bordeaux :

<https://cafoc-bordeaux.com/>

Carte des formations

L'ensemble de l'offre des formations proposées par les lycées forme la carte des formations de l'académie. Il faut distinguer la voie générale et technologique de la voie professionnelle. Cette dernière peut être suivie sous statut de la formation initiale scolaire ou par apprentissage, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue.

L'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales scolaires est partagée entre la Région académique et la Région Nouvelle-Aquitaine. Une réflexion prospective commune est conduite afin de concevoir une offre de formation répondant aux enjeux économiques et aux besoins des territoires.

L'évolution de la carte des formations professionnelles initiales scolaires recherche la complémentarité entre les voies de formations. Elle se réfléchit dans une approche pluriannuelle en concertation avec les acteurs éducatifs et économiques. La carte des formations est votée en novembre lors d'une commission permanente de la région Nouvelle-Aquitaine

Vos contacts SRAFPICA Bordeaux :

Guillaume LARUE - Coordination de la carte des formations

guillaume.larue@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Jérôme VIGNAUD

jerome.vignaud@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Vers application Orion : carte interactive des formations professionnelles en lycée :

<https://eduscol.education.fr/3631/orion-un-service-numerique-pour-piloter-la-carte-des-formations>





CFP - Conseiller en Formation Professionnelle

La formation professionnelle sous statut scolaire, par apprentissage et en formation continue, constitue l'une des missions de l'Éducation nationale.

Les conseillers en formation professionnelle (CFP) y contribuent en s'inscrivant dans la politique de formation professionnelle du ministère chargé de l'Éducation nationale. Ainsi, par leur action et quelle que soit leur structure d'affectation, ils s'engagent à être les représentants de l'ensemble des réponses de l'Éducation nationale en matière de parcours et de formation professionnels, intégrant formation initiale scolaire, par apprentissage et continue.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ – Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien site académique :

<https://www.ac-bordeaux.fr/recrutement-de-conseillers-en-formation-professionnelle-dans-l-academie-de-bordeaux-130704>

CMQ - Campus des Métiers et des Qualifications

Les campus des métiers et des qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires.

Vos contacts SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ – Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Jeanne ROQUEJOFFRE – Chargée de mission suivi des CMQ

jeanne.roquejoffre@ac-bordeaux.fr

Lien Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>

Lien Ministère pour les CMQ de la région académique :

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-de-nouvelle-aquitaine-9686>

B.O 46 du 13 décembre 2018 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo45/MENE1800359X.htm>





CLEE - Comité Local Ecole Entreprise

Les Comités Locaux École Entreprise ont vocation à structurer opérationnellement la relation école-entreprise et accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique sur un territoire. Les CLEE regroupent des établissements scolaires, des organismes de formation, des acteurs économiques et institutionnels. Ils sont coanimés par un chef d'établissement et un représentant du monde économique. Le maillage académique est réalisé à travers les 30 CLEE répartis sur les 5 départements.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Marie Geneviève MAGNE – Coordinatrice du pôle Education Economie de l'académie de Bordeaux
maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Toutes les informations sur les CLEE sur le site suivant :

<https://clee.srafpica-nouvelle-aquitaine.fr/>

CEE - Conseiller Entreprises pour l'École

Les conseillers entreprises pour l'école sont des professionnels (employeurs, salariés ou artisans) proposés en qualité d'experts par leur organisation professionnelle et nommés par le recteur d'académie.

Ils ont un rôle de conseil auprès des équipes éducatives, des corps d'inspection, des délégués des recteurs.

Ils contribuent à rapprocher le système éducatif de l'environnement économique : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, développement de l'alternance, participation aux jurys d'examen, promotion de l'entrepreneuriat, amélioration de l'insertion professionnelle, etc. Ils interviennent en propre et/ou en mobilisant les professionnels de leur réseau.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Vanessa MONTEIRO - Chargée de mission pôle REE
maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Toutes les informations sur les CEE :

[décret n° 2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux conseillers entreprises pour l'école.](#)



Coloration des diplômes

La coloration d'un diplôme est l'une des mesures d'adaptation de l'offre de formation professionnelle dans l'objectif de répondre aux besoins économiques d'un territoire.

Elle vise l'acquisition de compétences spécifiques, complémentaires à celles du diplôme préparé, qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes par l'adaptation des contenus de formation aux besoins des entreprises dans un secteur donné ou un type d'activité précis.

C'est un projet pédagogique, fruit d'un travail de co-réflexion et de co-construction entre les partenaires économiques, les équipes pédagogiques et de direction de l'EPL, le corps d'inspection.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Guillaume LARUE - Coordination de la carte des formations
guillaume.larue@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Vade-mecum DGESCO

<https://eduscol.education.fr/document/41728/download?attachment>

CRF - Contrat Régional de Filière

Fruit du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui fixe notamment comme priorité d'identifier les métiers et les compétences de demain, le Contrat Régional de Filière propose un cadre d'engagement et d'animation dans neuf filières de Nouvelle-Aquitaine. Objectif : permettre aux acteurs d'agir ensemble dans l'évolution des emplois et des compétences.

Les Contrats Régionaux de Filière sont des cadres de contractualisation construits avec les acteurs de ces filières (branches professionnelles, OPCO, France Travail, autorités académiques, services déconcentrés de l'état, ...) sur l'intégralité du champ orientation-formation-emploi.

Ils s'articulent autour de 4 axes communs, observation, attractivité, parcours et compétences, emploi et recrutement.

Il existe actuellement 9 CRF contractualisés par la Région, 4 ont déjà été reconduits, sur la période 2024 – 2028.

Leurs périmètres ont été déterminés à partir d'un croisement entre les filières prioritaires du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) et les filières de formations professionnelles initiales et continues actuelles.

- Production agricole et aménagements paysagers
- BTP et négoce de matériaux de construction
- Numérique
- Transport, logistique, services à l'automobile, mobilités
- Industries
- Formation
- Hôtellerie-restauration-tourisme
- Sport, animation, loisirs et lien social
- Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social

Votre contact SRAFPICA Bordeaux pour les filières Industrie et Numérique :

David CHARNOLE – Chef de pôle
david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien vers le site des CRF Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/formation-et-emploi/contrats-regionaux-de-filieres>





DDFPT - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements professionnels et/ou technologiques :

- les lycées d'enseignements général et technologique ;
- les lycées professionnels ;
- les lycées polyvalents ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Placé sous l'autorité directe du chef d'établissement, il participe, en tant que conseiller et proche collaborateur de ce dernier, au même titre que le(s) adjoint(s) et l'adjoint gestionnaire, aux travaux de l'équipe de direction et aux instances de l'établissement où sa présence est requise. Ses missions recouvrent le champ de la formation initiale sous statut scolaire et le cas échéant, la formation initiale par apprentissage.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Michel AUDABRAM – Coordonnateur du pôle appui et accompagnement aux établissements
michel.audabram@ac-bordeaux.fr

Lien Ministère

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo37/MENH1613887C.htm>

DRAFPIC Adjointe

La **Déléguée Régionale Académique adjointe à la Formation Professionnelle Initiale et Continue** est l'adjointe au délégué régional. Elle est chargée de coordonner et de gérer la formation professionnelle initiale et continue au niveau académique. Elle prend en responsabilité les cinq domaines suivants :

1. Coordination de la formation professionnelle
2. Formation initiale et formation continue
3. Coordination et gestion des moyens
4. Développement et évolutions
5. Liaison avec les entreprises

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Frédérique COLLY - DRAFPICA Adjointe
frederique.colly@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr





Éducation / Économie

Voir à REE – Relation Education Economie

Équipements

Aux termes de l'article L214-6 du Code de l'éducation, la Région assure le fonctionnement, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat, des lycées et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Le budget dédié à la gestion des équipements a le périmètre suivant :

- Équipements pédagogiques
- Équipements non pédagogiques (matériels entretien, de maintenance locaux et espaces extérieurs, véhicules, matériel de restauration)
- Informatique
- Mobilier
- Vêtements de travail des agents techniques

La campagne annuelle d'équipement recense les demandes d'équipement de nature pédagogique exprimés par les établissements entre novembre et janvier. Ces demandes sont instruites conjointement entre la Région et le corps d'inspection, sous la coordination académique du SRAFPICA.

Le plan pluriannuel d'équipement des lycées permet d'adapter les plateaux techniques des établissements aux exigences des nouveaux référentiels de diplômes et des différentes réformes nationales : une coordination en région académique est assurée par le SRAFPICA site de Bordeaux.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Guillaume LARUE - Coordination de la carte des formations
guillaume.larue@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Code de l'éducation : Chapitre IV : Les compétences des régions (Articles L214-1 à L214-19)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166575/#LEGISCTA000006166575



Formation continue

La formation tout au long de la vie est un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles. Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

L'organisme de formation (OF) qui porte la formation continue au sein de l'académie de Bordeaux est le GRETA-CFA Aquitaine (GCA).

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ – Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Site du GRETA CFA Aquitaine :

<https://greta-cfa-aquitaine.fr/>

Lien Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/la-formation-tout-au-long-de-la-vie-7508>

Formation enseignants, personnels EN

Le pôle REE organise des visites d'entreprises, des interventions de professionnels, des immersions en entreprise en lien avec l'EAFC, les CLEE, les partenaires.

On les retrouve dans le catalogue EAFC dans "les partenariales", "les boss invitent les profs", "Un CLEE, un territoire et des entreprises".

Immersion en entreprise : pour les enseignants de LP, possibilité d'aller plusieurs jours dans une entreprise pour un perfectionnement de ses connaissances.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Marie Geneviève MAGNE – Coordinatrice du pôle Education Economie de l'académie de Bordeaux

mage-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr



GRETA CFA Aquitaine

Le GRETA-CFA Aquitaine est un groupement d'établissements publics de l'Éducation nationale.

Fort de 45 années d'expériences dans la formation pour adultes, en alternance et en formation continue, le GRETA-CFA compte plus de 180 sites de formation (collèges, lycées, lycées professionnels et EREA) sur l'ensemble de l'académie.

Le GRETA-CFA Aquitaine est organisé en réseau, constitué de neuf agences :

- Quatre agences sectorielles en Gironde (BTP Industrie Métiers d'Art, Tertiaire, Santé Social Optique Bien-être, Hôtellerie Restauration Tourisme),
- Cinq agences territoriales (Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Béarn, Pays Basque).

L'offre d'accompagnement est personnalisée (démarches administratives, recherches d'entreprises, orientation...) et s'adresse essentiellement à des apprentis de 16 à 30 ans, des salariés qui relèvent d'employeurs publics ou privés, des demandeurs d'emploi, des alternants, des personnes en reconversion professionnelle, des personnes en situation de handicap mais aussi toute personne qui souhaite se former à titre individuel.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

David CHARNOLÉ – Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Site du GRETA-CFA Aquitaine :

<https://greta-cfa-aquitaine.fr/>



Habilitations (CACES)

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle. L'habilitation est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par l'employeur et par l'habilité.

Chaque formation, en fonction du niveau d'habilitation visé, nécessite un niveau de prérequis dans des domaines d'activité (électriques, manipulation fluide, travail en hauteur...).

Pour effectuer un stage en entreprise ou une période de formation en milieu professionnel, l'apprenant devra posséder un niveau de formation compatible avec les tâches qui lui seront confiées :

- ✓ utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (CACES*-R386) ;
- ✓ utilisation de chariots automoteurs de manutention (CACES*-R.389) ;
- ✓ utilisation d'engins de chantier (CACES*-R372) ;
- ✓ montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied (R.408) ;
- ✓ ...

Certains référentiels intègrent des formations obligatoires, dont la réussite conditionne la délivrance du diplôme :

- ✓ PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique ;
- ✓ PRE : prévention du risque électrique ;
- ✓ SST : sauveteur secouriste du travail ;
- ✓ ...

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Mathias VIUDES - Coordonnateur pôle Santé et Sécurité au Travail
mathias.viudes@ac-bordeaux.fr

Récapitulatif des formations spécifiques en Santé et Sécurité au Travail associées aux diplômes professionnels

<https://www.esst-inrs.fr/diplomes.php>



IPE - Ingénieur Pour l'École

Les IPE sont des salariés d'entreprises détachés auprès du rectorat pour une période déterminée. Les IPE sont des « passerelles » qui contribuent au rapprochement entre l'école et l'entreprise.

Leur objectif premier est de favoriser la réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les IPE œuvrent en concertation avec le pôle REE (Relation Education Economie) de l'académie de Bordeaux. Ils sont rassemblés au sein d'une antenne.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Votre contact ipe

antenne-ipe-bordeaux@ac-bordeaux.fr



Lycée des métiers

Le label Lycée des métiers reconnaît l'appareil de formation professionnelle formé par les établissements publics et privés sous contrat du secondaire et l'engagement collectif de leurs équipes : le Code de l'éducation (articles D. 335-1 à D. 335-4) stipule que « le label Lycée des métiers permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises ». Le label est décerné pour une durée de 5 ans à partir d'un cahier des charges.

Un groupe académique est chargé des audits, un accompagnement à la labellisation est également proposé aux établissements candidats.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Michel AUDABRAM – Coordonnateur du pôle appui et accompagnement aux établissements
michel.audabram@ac-bordeaux.fr

Le label Lycée des métiers :

<https://eduscol.education.fr/670/le-label-lycee-des-metiers>

Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

Lien Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>

Mixités (publics / parcours)

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ouvre le champ des possibles en permettant à l'apprenant de construire son parcours et de choisir son statut (scolaire et/ou apprenti).

La possibilité donnée par les établissements de moduler sa formation répond aux besoins de chaque apprenant, elle est donc plus adaptée au regard des compétences à développer pour chacun.

Les établissements peuvent ainsi :

- ✓ constituer des groupes distincts : scolaires, apprentis ou stagiaires de la formation continue ;
- ✓ mixer au sein d'un même groupe différents statuts (mixité de publics) ;
- ✓ moduler le parcours en proposant pour exemple une première année en scolaire, puis la deuxième année en apprentissage (mixité de parcours).

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

David CHARNOLÉ – Chef de pôle

david.charnole@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Site Eduscol «l'apprentissage mode d'emploi» :

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>



Orion

Orion est une console de pilotage de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire. Développée par la mission interministérielle « Inserjeunes », elle regroupe des bases de données telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée...

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Guillaume LARUE - Coordination de la carte des formations
guillaume.larue@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/3631/orion-un-service-numerique-pour-piloter-la-carte-des-formations>



R&D - Pôle Recherche et Développement

Digitalisation, innovation & applications numériques

Le Pôle R&D a pour mission d'accompagner les conceptions des contenus pédagogiques innovants et développer des outils d'enseignement et de formation.

Cette mission comprend les axes suivants :

- La création d'une offre de formation professionnelle de la pédagogie de l'alternance et de la mixité des publics
- La conception et mise en œuvre de formations multimodales (FOAD, hybride, FEST...) et évolutives
- L'accompagnement du GRETA CFA Aquitaine sur des projets pédagogiques
- Le renouvellement de l'ingénierie pédagogique par un accompagnement des outils de formation numérique
- La gestion des plateformes e-formation (e-greta-cfa, CapForm Express, CAPstar Express)
- La gestion des plateformes éditeurs
- La coordination de la mise en œuvre du Plan Continu de la Qualité PACQ en partenariat avec les Conseillers en Formation Professionnelle.
- La veille informationnelle sur l'innovation pédagogique

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Elias BAZAH – Responsable du pôle R&D
polerd@ac-bordeaux.fr

Lien site SRAFPICA Bordeaux :

<https://bordeaux.srafpica-nouvelle-aquitaine.fr>

Positionnement réglementaire

Le positionnement réglementaire est un acte administratif qui permet d'adapter la durée de formation d'un individu en fonction de ses études, de son expérience professionnelle ou des diplômes détenus.

Il s'agit d'une procédure qui permet l'évaluation des acquis de la personne pour adapter la durée de sa formation. Le positionnement réglementaire est spécifique à un individu et aboutit à fixer une durée de formation adaptée qui est une prescription.

Le positionnement doit être réalisé dès le début de la formation.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Elisabeth LACROIX – Assistante SRAFPICA
positionnement@ac-bordeaux.fr





Qualéduc

Qualéduc est une démarche et un outil d'autoévaluation, évolutif et adaptable, destiné à :

- ☑ déployer une démarche participative en mobilisant les équipes autour d'un diagnostic partagé ;
- ☑ assurer la qualité dans un processus d'amélioration continue ;
- ☑ améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation en visant la réussite des élèves et des conditions sereines de travail et de vie dans l'établissement pour tous.

Qualéduc est un levier de mobilisation autour d'un axe du projet d'établissement, d'une mesure pédagogique ou encore d'un processus de labellisation tel que le Lycée des métiers.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Michel AUDABRAM – Coordonnateur du pôle appui et accompagnement aux établissements
michel.audabram@ac-bordeaux.fr

Liens vers Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/2192/quaeduc-un-outil-de-qualite>

RBDE - Responsable du Bureau Des Entreprises

Le responsable du bureau des entreprises s'assure de la mise en œuvre des missions confiées au bureau des entreprises. Il développe et dynamise les relations avec l'ensemble des différents réseaux et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du dispositif.

Ses activités s'organisent autour de 3 grands axes :

- Axe 1 - Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Axe 2 – Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants
- Axe 3 – Organiser les temps de formation en milieu professionnel

Le bureau des entreprises rassemble les acteurs de la relation école-entreprise : RBDE, DDFPT, assistant DDFPT, CFP, professeurs, etc.

Le RBDE est placé sous l'autorité du chef d'établissement et sous la coordination du DDFPT.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Emma PERCHICOT – Animatrice du Réseau Bureau des Entreprises
maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien Académie de Bordeaux :

<https://www.ac-bordeaux.fr/le-responsable-du-bureau-des-entreprises-en-lycee-professionnel-130626>

REE - Relation Éducation Économie

Le pôle relation éducation économie (REE) contribue à renforcer et organiser les contacts entre les établissements scolaires, les entreprises, les branches professionnelles, les collectivités et l'ensemble des acteurs du tissu économique local.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Marie Geneviève MAGNE – Coordonnatrice du pôle Education Economie de l'académie de Bordeaux
maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Lien vers site académique :

<https://www.ac-bordeaux.fr/mission-academique-ecole-entreprise-121647>

Le pôle REE pilote également les dossiers suivants :

- Institutionnels
- Catalogue des actions Relation Education Economie :
 Outil à disposition des établissements scolaires afin d'aider aux interactions avec tous les acteurs économiques
 On y retrouve des actions "clé en main", la liste des partenaires qui peuvent accompagner dans des projets REE, les conventions...

Relations avec les partenaires associatifs :

De nombreuses associations accompagnent les acteurs de l'éducation dans les actions école-entreprise.

Relations avec les partenaires économiques :

Les syndicats, les fédérations, les OPCO, les associations, les clubs, les entreprises œuvrent afin de développer les échanges entre les établissements scolaires

Pour les conventions Relations Éducation Économie :

Une convention est un accord entre un partenaire et l'académie ou la région académique.

Elle porte sur les actions mises en œuvre et le contexte. On peut retrouver les conventions sur le catalogue REE.

<https://bordeaux.srafpica-nouvelle-aquitaine.fr/actions-ecole-entreprise/>

S&ST - Santé et Sécurité au Travail

Chaque formation professionnelle intègre un parcours de prévention aux risques professionnels et tous les acteurs de l'établissement ont vocation à s'y impliquer. Les enseignants doivent intégrer dans leurs pratiques pédagogiques les concepts et méthodes de la S&ST, notamment au travers de projets pédagogiques.

Dans les cursus de formation conduisant aux diplômes professionnels, les élèves peuvent être amenés à préparer la certification « sauveteur secouriste du travail » (SST). Ce certificat donne aux élèves les compétences pour intervenir en cas d'accident sur le lieu de travail, mais aussi en prévention de ceux-ci. Si la certification est obligatoire en CAP, et se prépare via l'enseignement de prévention santé environnement (PSE), les élèves de baccalauréat professionnel ne sont pas tous soumis à cette obligation. Cependant, les établissements sont incités à assurer la formation à l'ensemble de leurs élèves.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Mathias VIUDES - Coordonnateur pôle Santé et Sécurité au Travail

sante-securite-travail@ac-bordeaux.fr

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/43066/download?attachment>

<https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>

SRAFPICA - Service Régional Académique à la Formation Professionnelle et Continue et à l'Apprentissage

Placé sous l'autorité de la rectrice de région académique, le service régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage (SRAFPICA) met en œuvre et coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle.

Le service intervient ainsi dans la formation initiale sous statut scolaire, la formation initiale par la voie de l'apprentissage et la formation professionnelle continue des salariés en s'appuyant sur le GRETA-CFA Aquitaine.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Murielle BERNALEAU – Assistante de direction

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr



Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est destinée au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Elle est calculée en fonction des rémunérations versées par l'entreprise à ses salariés.

La contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) est due en plus par les entreprises de plus de 250 employés. Elle vise à encourager l'emploi d'alternants dans les grandes entreprises.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure une réforme importante de l'apprentissage et de ses modalités de financement. Ainsi, la loi a porté une nouvelle architecture de la taxe d'apprentissage, répartie en deux fractions, l'une de 87% dédiée au financement de l'apprentissage et la seconde, le solde de 13% dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales hors apprentissage et à l'insertion professionnelle.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Jeanne ROQUEJOFFRE – Chargée de mission suivi des CMQ

jeanne.roquejoffre@ac-bordeaux.fr

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage/Qu-est-ce-que-la-taxe-d-apprentissage-Les-conditions-pour-en-beneficier-les-demarches-et-contacts>





UF2S - Unité professionnelle facultative secteur sportif

L'UF2S créée pour 5 spécialités de baccalauréat professionnel en juillet 2021, puis étendue à 8 autres par l'arrêté du 22 janvier 2022, a pour objectif le développement de compétences spécifiques au domaine du secteur sportif. Ce parcours de formation s'inscrit dans le projet d'établissement. Il est proposé aux élèves volontaires d'une classe, inscrits dans un EPLE, ou dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.

Le parcours est conçu par l'équipe pédagogique de la classe (EPS, enseignement professionnel et général), qui peut être élargie à d'autres membres de la communauté éducative de l'établissement.

Les titulaires du baccalauréat professionnel ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'UF2S et une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'unité « Éducation physique et sportive » obtiennent de droit les unités capitalisables 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » et 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure » du BPJEPS. Les titulaires reçoivent une attestation signée du recteur d'académie.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux :

Guillaume LARUE - Coordination de la carte des formations
guillaume.larue@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Arrêté de création de l'UF2S :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043799936>

Arrêté du 20 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045294336>

Note de service du 9 juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2118786N.htm>

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>



Vade-mecums

Ressources d'accompagnement publiées par le ministère de l'éducation nationale, ils proposent des exemples de mises en œuvre ainsi que des conseils à l'attention des équipes de direction et pédagogiques.

Accompagnement à l'orientation en voie professionnelle :

<https://eduscol.education.fr/document/3165/download>

Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans :

<https://eduscol.education.fr/document/1923/download>

Consolidation des acquis et accompagnement personnalisé :

<https://eduscol.education.fr/document/1911/download>

Mettre en œuvre la co-intervention :

<https://eduscol.education.fr/document/1914/download?attachment>

Mise en œuvre l'apprentissage à l'éducation nationale :

<https://eduscol.education.fr/document/931/download>

Mobilité européenne et internationale :

<https://eduscol.education.fr/document/1981/download?attachment>

Module de préparation à l'insertion professionnelle :

<https://eduscol.education.fr/document/1930/download>

Préparation à la poursuite d'études :

<https://eduscol.education.fr/document/1926/download>

Réalisation du chef d'œuvre :

<https://eduscol.education.fr/document/1916/download?attachment>

L'oral de présentation du chef d'œuvre

<https://eduscol.education.fr/document/41006/download?attachment>

Renforcer les usages du numérique :

<https://eduscol.education.fr/document/1919/download>

Vade-mecum coloration

<https://eduscol.education.fr/document/41728/download?attachment>



WorldSkills - Compétition des métiers

La compétition des métiers (Olympiades des métiers pour la Région Nouvelle-Aquitaine) connue à l'étranger sous le nom de WorldSkills est un événement national et international qui permet aux meilleurs jeunes professionnels du monde entier de mesurer leurs savoir-faire dans environ 60 métiers répartis en huit pôles.

Elle promeut l'excellence des compétences professionnelles et met en valeur les métiers. Elle se déroule en trois étapes : les sélections régionales, les finales nationales et la compétition mondiale des métiers, qui est organisée tous les deux ans dans un pays différent.

Votre contact SRAFPICA Bordeaux

Michel AUDABRAM – Coordonnateur du pôle appui et accompagnement aux établissements
michel.audabram@ac-bordeaux.fr

Lien education.gouv.fr :

<https://www.education.gouv.fr/les-olympiades-des-metiers-308028>

Lien Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/3806/la-competition-des-metiers-worldskills>

Lien WorldSkills France :

<https://www.worldskills-france.org>

Lien Olympiades des Métiers

<https://www.olympiadesmetiers.fr/>



Yes !

Oui !

Le Srafpica peut vous accompagner sur tous les sujets indiqués dans ce glossaire, il vous suffit de contacter les porteurs de dossiers.



Zorro ?

Non !

Le Srafpica peut vous apporter de nombreuses réponses sur de nombreux sujets, mais certaines questions relèvent d'autres services vers lesquels nous vous dirigerons.